

Grave accident de la circulation sur l'A1 à la hauteur de Chavornay

Vendredi 30 septembre 2016 vers 17h00, un automobiliste a perdu la maîtrise de son véhicule alors qu'il circulait en direction d'Yverdon-les-Bains sur l'autoroute A1 à la hauteur de Chavornay. Après avoir effectué plusieurs tonneaux, la voiture s'est immobilisée sur le toit. Les quatre occupants ont été blessés, dont un gravement.

Vendredi 30 septembre 2016 vers 17h00, un automobiliste qui circulait en direction d'Yverdon-les-Bains a perdu le contrôle de son véhicule sur l'autoroute A1, à la hauteur de Chavornay. Après avoir effectué plusieurs tonneaux, la voiture s'est immobilisée sur le toit, en contrebas de la bande d'arrêt d'urgence. Les 4 occupants, tous domiciliés dans le canton de Berne et âgés entre **75 et 81** ans, ont été blessés. L'un des passagers, très gravement atteint, a dû être héliporté au CHUV. Les autres victimes ont été transportées par ambulance dans les hôpitaux de la région.

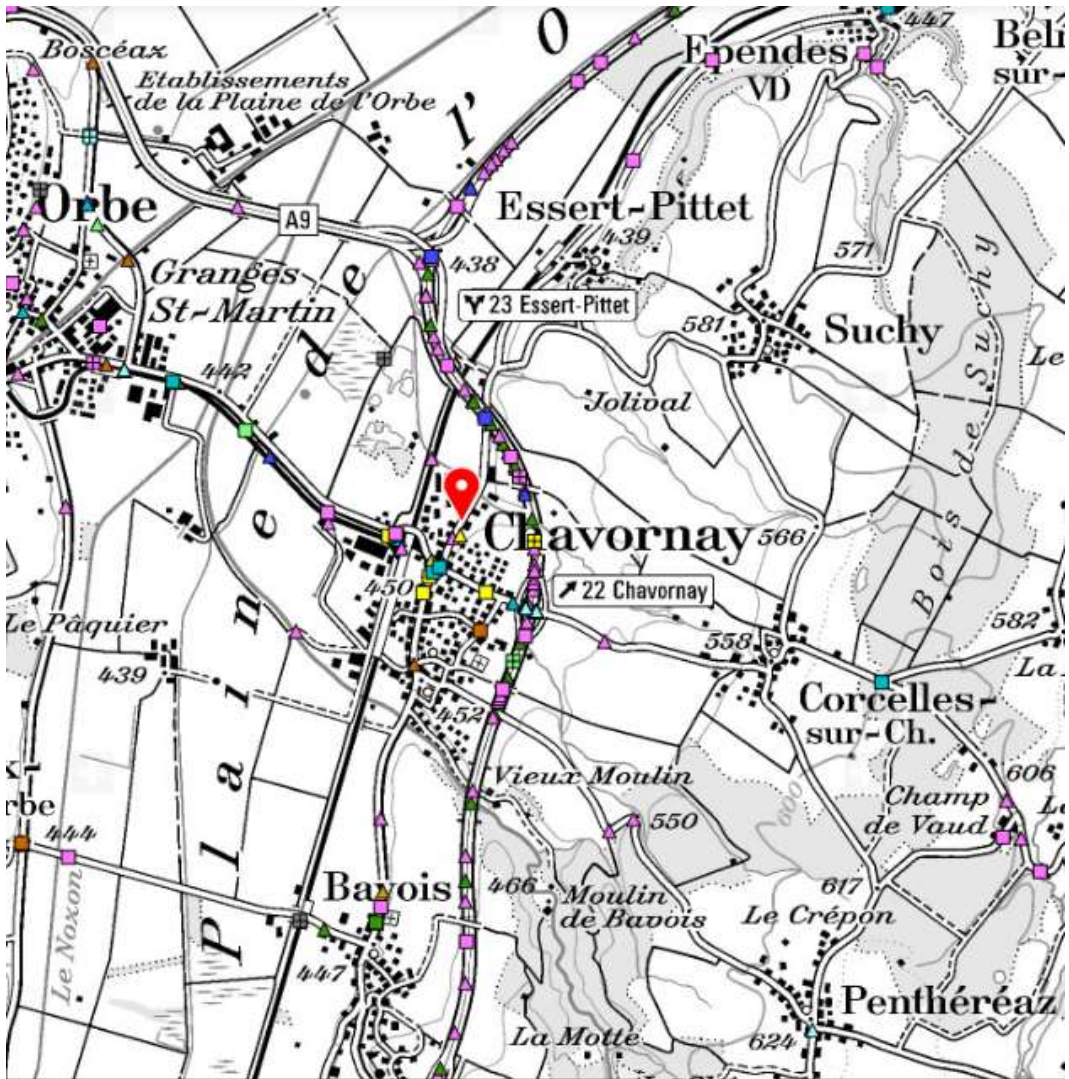
Le trafic a été très fortement perturbé au-delà de 21 heures mais la circulation a pu être maintenue sur la voie de gauche.

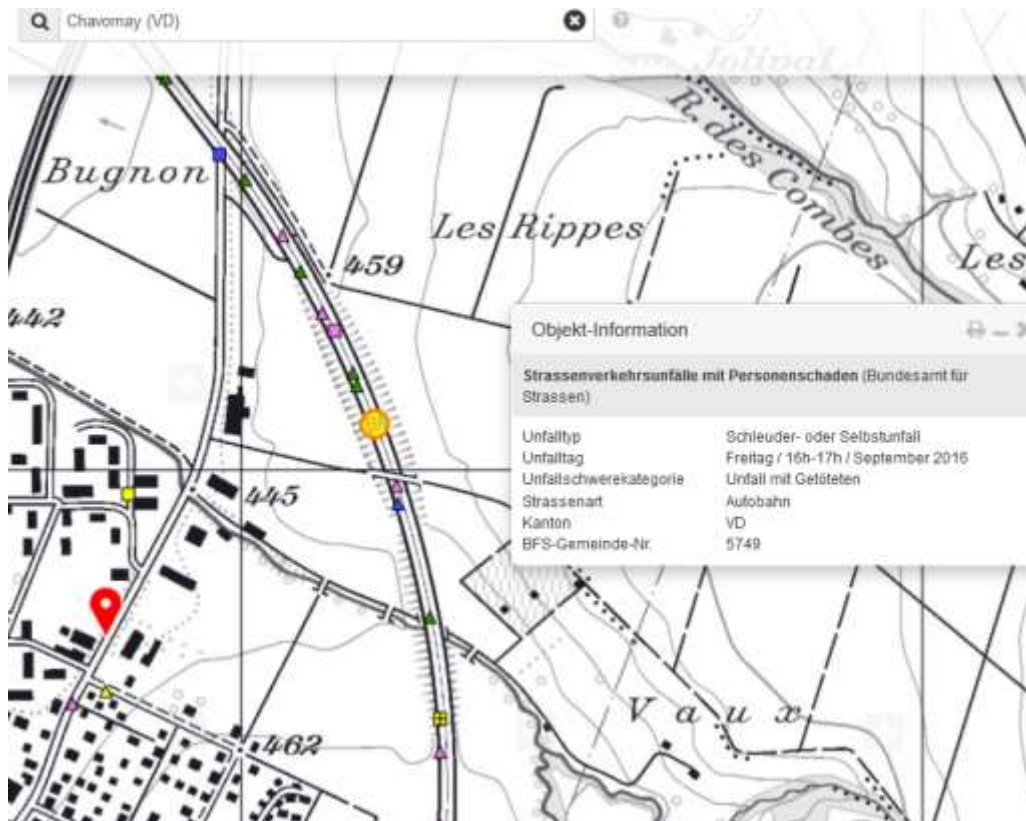
La procureure de service a ouvert une enquête pour déterminer, en collaboration des experts de la Gendarmerie, les causes exactes de cet accident.

Cet événement a nécessité l'engagement de 8 gendarmes vaudois, 12 pompiers du SDIS d'Orbe, notamment pour la désincarcération, de 3 ambulances, du SMUR, de la DGMR et de REGA.

<https://www.vd.ch/actualite/news/grave-accident-de-la-circulation-sur-la1-a-la-hauteur-de-chavornay-1475314140/>

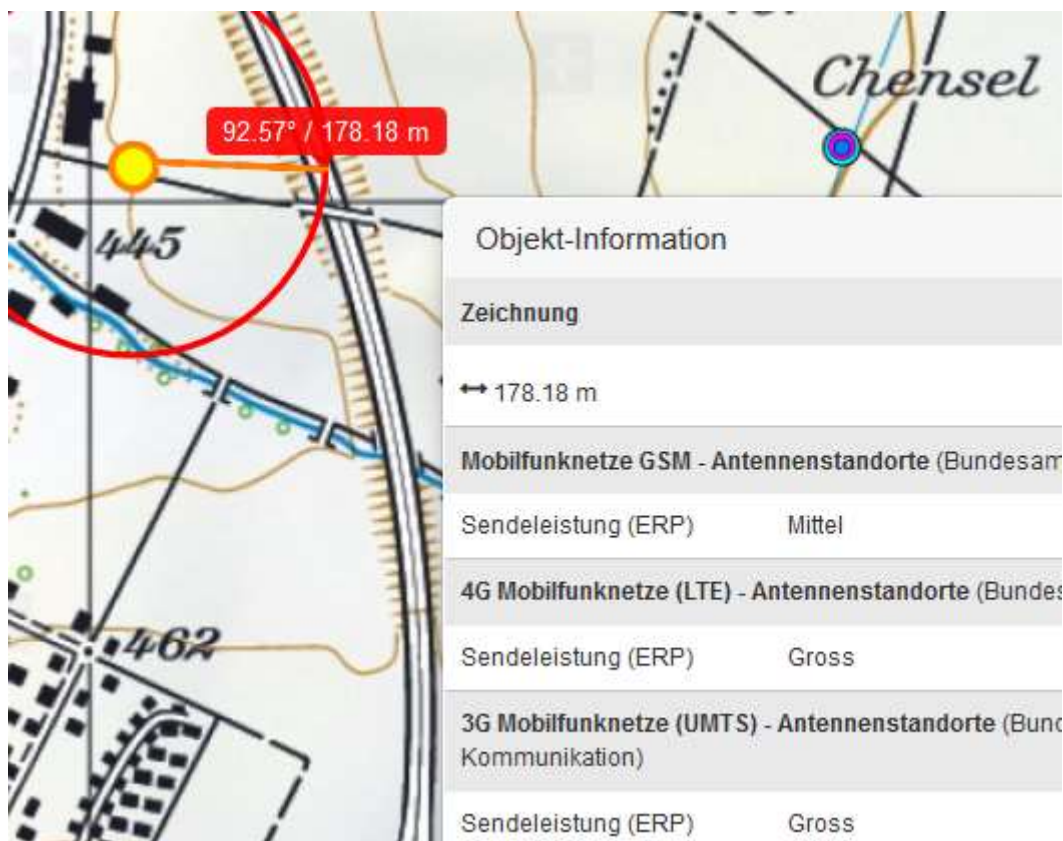
Die Unfallkarte zeigt eine deutliche Häufung von – auch tödlichen – Unfälle in der Kurve um Chavornay:

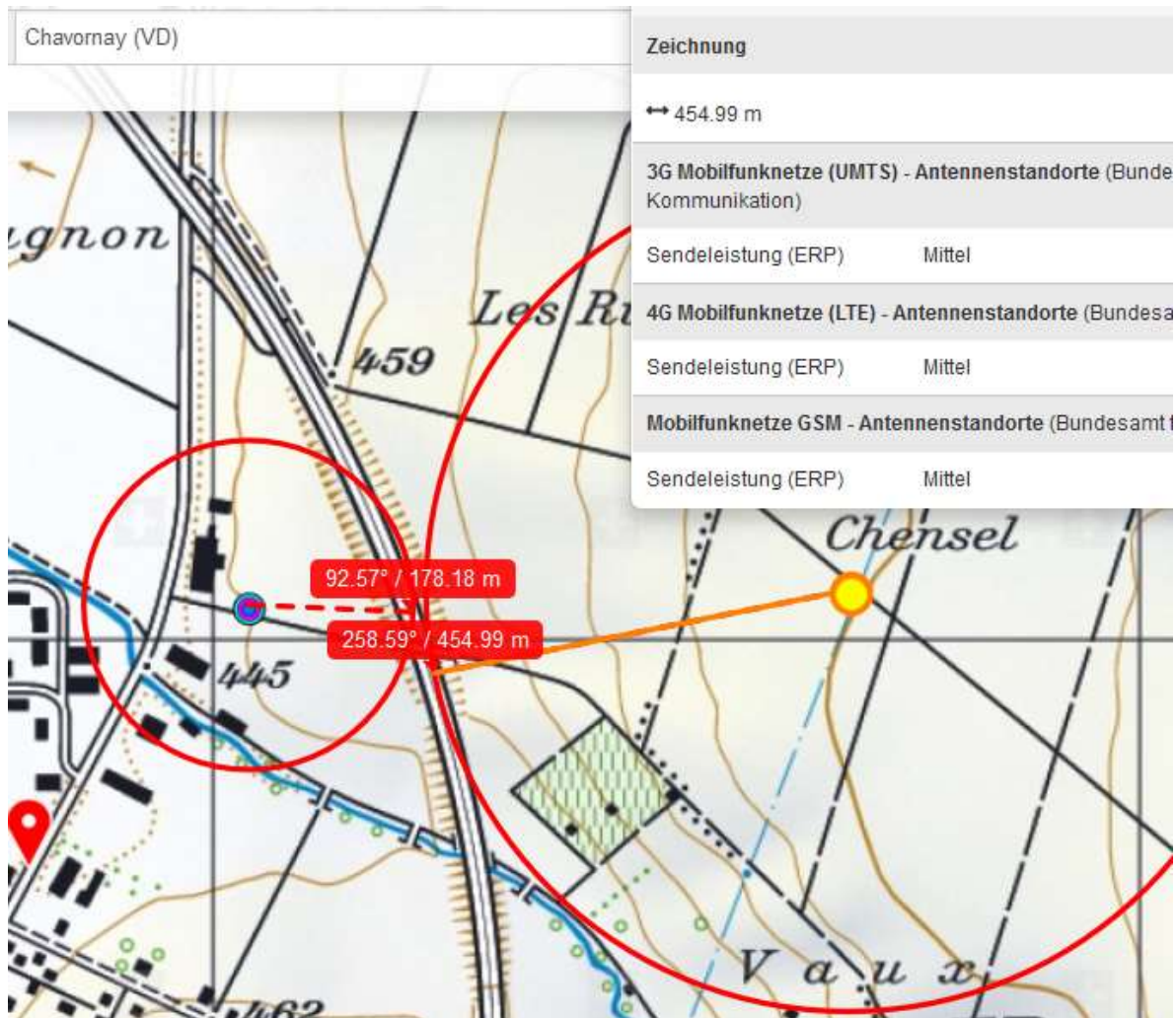




Auf diesem Abschnitt sind alle Unfälle auf der Mittelleitlinie eingezeichnet.

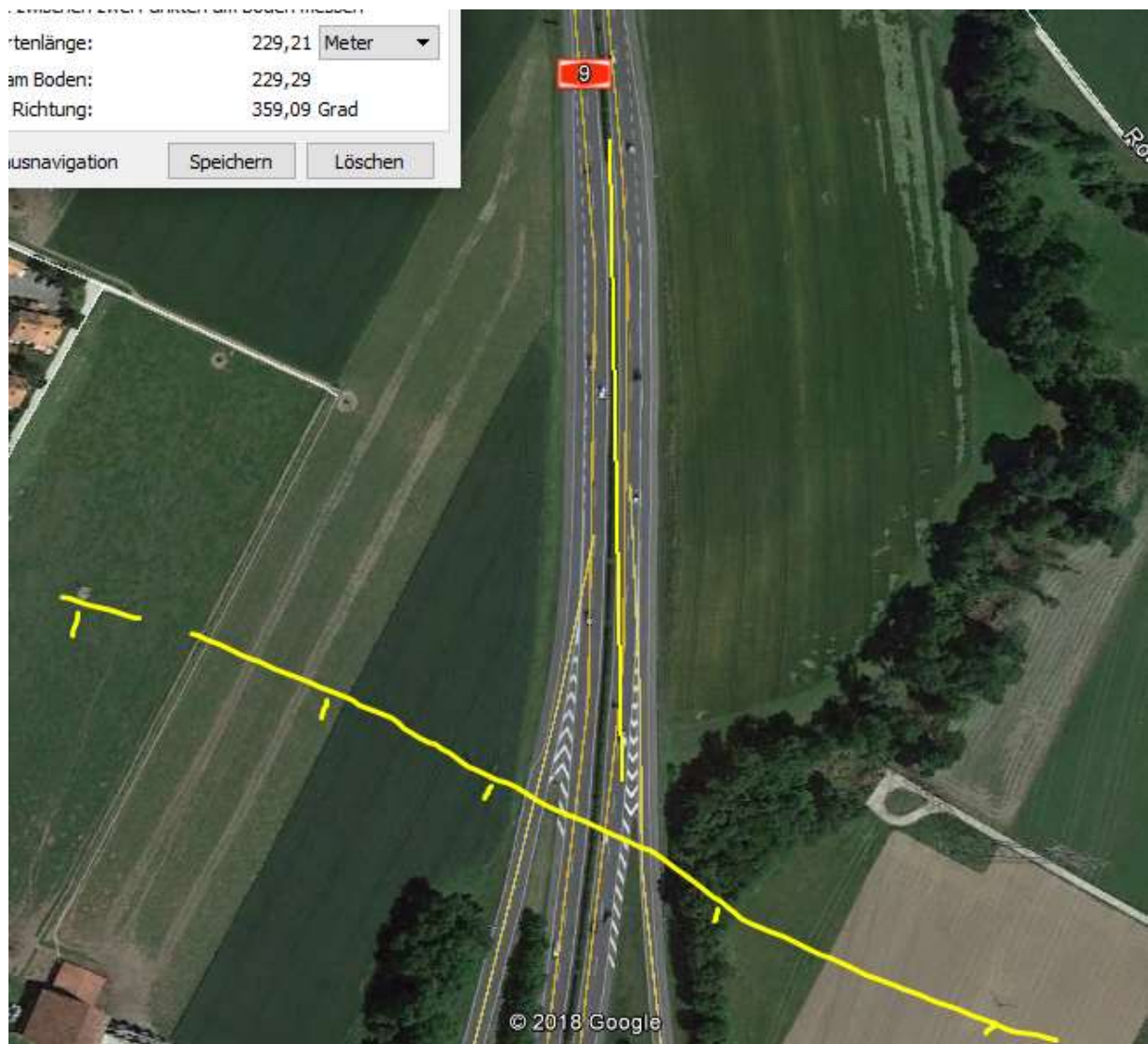
So wird eine einfache Identifikation der Fahrrichtung verunmöglicht.





Querung einer Hochspannungsleitung Ebene 5 gut 200m vorher:





Wetter rekonstruiert aus den Fällen:

701 Zürich schön,

734 Rüti schön.